



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Quand retrouverons-nous une agriculture raisonnable ?

24 mars 2015

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) vient de classer 5 nouveaux pesticides comme cancérigènes potentiels. Par ordre alphabétique :

- le diazinon, insecticide de la famille des organophosphorés
- le glyphosate, herbicide total
- le malathion, insecticide de la famille des organophosphorés
- le parathion, insecticide et acaricide de la famille des organophosphorés
- le tetrachlorvinphos, insecticide de la famille des organophosphorés

Le glyphosate est la composante essentielle du Round up®, l'un des produits tant vantés par Monsanto depuis sa mise sur la marché en 1974 ; cet herbicide le plus utilisé dans le monde entier est celui qui fait rougir de honte les champs dans nos campagnes (« L'herbe rouge », publié dans Sud-Ouest Nature). Il a donné lieu à une sévère polémique après la publication des travaux de Gilles-Eric Séralini & al - Long term toxicity of a Roundup herbicide and a Roundup-tolerant genetically modified maize. Food Chem. Toxicol. (2012), <http://dx.doi.org/10.1016/j.fct.2012.08.005>

France Nature Environnement et ses membres alertent depuis longtemps sur les dangers de cet herbicide pour la santé et pour l'environnement. En effet à chaque fois que cette « substance active » est utilisée (Nota Bene : les promoteurs des produits chimiques ont imposé ce terme, pour éviter que le mot molécule ne soit employé) une partie est évaporée et nous avons le privilège de sniffer ce produit sans devoir rémunérer Monsanto. De même une partie est dégradée (en acide aminométhylphosphonique) qui va contaminer les eaux de surface par ruissellement ou les nappes phréatiques par percolation. Certes la partie restante désherbe la surface sur laquelle elle est appliquée, mais est-ce raisonnable de ne voir que l'avantage sans prendre en compte les inconvénients ?

Le glyphosate était déjà classé comme perturbateur endocrinien (susceptible d'induire des troubles de la fertilité, des malformations, des cancers hormono-dépendants...). Le Centre International de Recherche sur le Cancer, créé par l'OMS, vient de classer le glyphosate comme « probablement cancérigène » dans la catégorie 2A (comme les formaldéhydes surclassés maintenant en catégorie 3...) sur la base des travaux de 17 experts internationaux indépendants. Evidemment Monsanto & Co, ayant recours à la démarche classique des pollueurs, ont monté une « plateforme glyphosate » pour contester... Selon ces entreprises une interdiction du glyphosate se traduirait par une baisse des rendements agricoles si importante qu'on assisterait à une catastrophe économique.

La Fédération SEPANSO demande l'interdiction au plus vite de tous les épandages de glyphosate et demandent à nos responsables de ne plus tergiverser. La France doit agir au niveau européen pour imposer le retrait des produits contenant du glyphosate. Alors que le SDAGE est en révision, la SEPANSO rappelle qu'une étude réalisée en 2011 avait déjà montré que l'on retrouve le glyphosate dans plus de 60% des cours d'eau français (Chiffres & Statistiques, Commissariat du Développement Durable, n° 436). Sur le plan économique, elle rappelle qu'il existe des alternatives aux herbicides : rotation des cultures, cultures intermédiaires présentant le double avantage d'éviter la prolifération d'adventices néfastes pour la culture suivante et la production d'engrais vert, binage...

Il n'est pas admissible qu'un système, basé essentiellement sur la chimie, dégrade la santé des populations et l'environnement. La SEPANSO rappelle que lors du Grenelle Environnement (2007) il avait été acté que l'usage des « produits phyto-sanitaires » (les industriels ne veulent surtout pas utiliser le terme exact de biocides, « qui tuent la vie ») devrait être divisé par deux ; la SEPANSO attend avec impatience que cette promesse soit tenue !

Contact presse : Georges Cingal 00 33 (0)5 58 73 14 53 georges.cingal@wanadoo.fr